

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02533

Numéro SIREN : 812 203 479

Nom ou dénomination : SERMA SAFETY and SECURITY

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2019 sous le numéro de dépôt 8685

(1)

BILAN - ACTIF

COMPTES APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 AVRIL 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SERMA SAFETY AND SECURITY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0014 Rue Galilée 33600 PESSAC		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 8 1 2 2 0 3 4 7 9 0 0 0 1 7			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31122018	N-1 31122017				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement* Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux AB	AC				
		Frais de développement CA	CQ	721			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	833 500	728 978	104 521	97 206
		Fonds commercial (1) Le 13 MAI 2019 AI	AI	1 305 029		1 305 029	1 305 029
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO				
		Constructions AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	1 956 370	1 527 133	429 237	561 165
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	503 177	384 176	119 001	161 600
		Immobilisations en cours AV	AW	668		668	
		Avances et acomptes AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
	Autres participations CU		CV	25 694 120		25 694 120	
	Créances rattachées à des participations BB		BC				
Autres titres immobilisés BD	BE		153		153	153	
Prêts BF	BG						
Autres immobilisations financières* BH	BI		54 958		54 958	55 208	
<b>TOTAL (II) BJ</b>		<b>BK</b>	<b>2 641 010</b>	<b>27 707 689</b>	<b>2 180 363</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ	160 813		160 813	172 376
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU	15 666		15 666	20 950
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	3 433 094	29 250	3 403 844	3 286 701
		Autres créances (3) BZ	CA	3 897 918		3 897 918	4 305 348
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD	CE				
Disponibilités CF		CG	2 149 506		2 149 506	1 915 001	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	52 898		52 898	77 102	
	<b>TOTAL (III) CJ</b>	<b>CK</b>	<b>9 709 898</b>	<b>29 250</b>	<b>9 680 648</b>	<b>9 777 480</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN		1 180		1 180	1 215	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO</b>		<b>IA</b>	<b>40 059 778</b>	<b>2 670 260</b>	<b>37 389 518</b>	<b>11 959 059</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SERMA SAFETY AND SECURITY		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 3 138 387 .....)	DA	3 138 387	3 138 387
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 437 249	1 437 249
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	297 862	171 959
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	234 534	97 777
	Report à nouveau	DH	2 543 221	789 962
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	1 906 704	2 518 060
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	253 200	258 745
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	9 811 159	8 412 141
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	24 700	2 895
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	24 700	2 895
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	88 960	138 923
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	25 000 000	594 370
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	461 909	505 293
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 743 440	1 919 138
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	22 606	7 713
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	236 741	378 582
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	27 553 657	3 544 023
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	37 389 518	11 959 059
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 815 822	3 455 981	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SAS SERMA SAFETY AND SECURITY						Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	32 685	FB		FC	32 685		7 745
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	8 537 350	FH	1 903 547	FI	10 440 897	10 508 934
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 570 035	FK	1 903 547	FL	10 473 582		10 516 679
	Production stockée*				FM	( 11 563)		( 154 855)	
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	64 227		1 028	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	50 943		298 393	
	Autres produits (1) (11)				FQ	2 173		10	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	10 579 362	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			25 413
	Variation de stock (marchandises)*					FT	5 283		( 20 950)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	6 598		90 514
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 208 077		2 297 544
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	276 941		237 940
	Salaires et traitements*					FY	4 412 240		3 942 682
	Charges sociales (10)					FZ	2 050 541		1 834 980
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	270 618		260 685
			- dotations aux provisions*			GB			
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			38 465
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	23 520		1 680
	Autres charges (12)					GE	1 471		115
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	9 255 294		8 709 070
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	1 324 068		1 952 186
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	27 944		32 121
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 848		1 612
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 215		
	Différences positives de change					GN	8		418
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	31 017		34 152
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 180		1 215
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	203 418		8 717
	Différences négatives de change					GS	( 1)		3 653
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			171
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	204 597		13 757
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 173 580)		20 394
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	1 150 488		1 972 581

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS SERMA SAFETY AND SECURITY		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		667
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	54 750	52 446
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	54 750	53 113
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		266 710
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	24 560	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	49 205	36 314
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	73 766	303 025
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 19 015)	( 249 912)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	57 403	147 388	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	( 832 636)	( 942 778)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 665 131	10 748 523	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 758 426	8 230 463	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	1 906 704	2 518 060	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

## ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

### 1. FAITS MARQUANTS

#### 1.1. Faits caractéristiques de l'exercice

La société SERMA SAFETY and SECURITY a signé le 3 Août 2018 un contrat d'acquisition de 100 % des titres de la société NES GROUP détenant elle-même 100 % des titres des sociétés NES TECH, NETWORK ENGINEERING & SERVICES INFORMATQUES et NES LUX.

La cession est intervenue le 19 septembre pour un prix initial de 25,4 M€.

Le contrat prévoit également un ajustement de prix qui résultera de la différence entre la Trésorerie estimée et la trésorerie réelle au closing.

L'assemblée générale de NES GROUP du 27 novembre, a décidé de dissoudre sans liquidation les sociétés NETWORK ENGINEERING & SERVICES INFORMATQUES et NES TECH et de modifier la dénomination sociale de NES GROUP en SERMA NES.

La date d'effet fiscal de cette dissolution sans liquidation a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2018

La société NES LUX a été liquidée le 6 décembre 2018

#### 1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

### 2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été préparés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables du 10 décembre 2018, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG) modifié.

#### 2.1. Règles et méthodes de valorisation

##### 2.1.1. Immobilisations

##### 2.1.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

- Coût d'acquisition

Le coût d'acquisition de ces immobilisations est constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables
- des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée

## SERMA SAFETY and SECURITY - Comptes annuels au 31 décembre 2018

- après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement
- de l'estimation initiale des coûts de remise en état du site sur lequel l'immobilisation est située pour les immobilisations corporelles (si applicable).

L'activation des coûts cesse lorsque l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

- **Coût de production**

Le coût de production de ces immobilisations est constitué :

- du prix d'achat des matières consommées (y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables)
- des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée
- après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement
- de l'estimation initiale des coûts de remise en état du site sur lequel l'immobilisation est située pour les immobilisations corporelles (si applicable).

### 2.1.1.2. Amortissements

Seules les immobilisations incorporelles et corporelles dont la durée d'utilisation est déterminable font l'objet d'un amortissement.

Le montant amortissable d'un actif est diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. Pour notre société aucune immobilisation n'est concernée.

La durée d'amortissement retenue correspond à la durée d'utilisation des biens par notre société.

Le mode d'amortissement doit traduire le plus fidèlement possible la consommation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif. Le mode linéaire est appliqué à défaut de mode mieux adapté.

Le début de la constatation des amortissements est la date de mise en service de l'actif. Ces plans d'amortissements définis à la date d'entrée de chaque actif sont révisables chaque année si les conditions d'utilisation changent chaque année.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations incorporelles et corporelles sont :

<b>Nature</b>	<b>Durée</b>
Concessions, brevet et droits similaires	1 à 3 ans
Matériel – Outil	3 à 10 ans
Aménagements Agencements	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Banc de test et prototype	5 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Construction sur sol d'autrui	10 à 15 ans
-------------------------------	-------------

#### 2.1.1.3. Dépréciations

La dépréciation est la constatation que la valeur d'usage d'un actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre :

- la valeur vénale correspondant au prix de cession attendu net des coûts de sorties (frais d'acte, coûts d'enlèvement ou liés à la transaction),
- et la valeur d'usage, calculée en fonction des flux nets de trésorerie attendus de l'utilisation du bien.

#### 2.1.2. Fonds de commerce

Les fonds commerciaux correspondent aux éléments incorporels du fonds de commerce acquis ou apportés qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

Le règlement ANC n°2015-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a redéfini les critères et modalités d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux.

Les dispositions du règlement ANC précité n'ont aucune incidence sur les comptes de l'exercice.

##### 2.1.2.1. Amortissement

Compte tenu du caractère non limité de sa durée d'utilisation, le fonds commercial ne fait l'objet d'aucun amortissement.

##### 2.1.2.2. Dépréciation

La dépréciation du fonds commercial est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La dépréciation permet de ramener la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur actuelle.

Compte tenu de son caractère non amortissable, le fonds commercial a fait l'objet d'un test de dépréciation au cours de l'exercice.

Le test a permis de conclure, à l'absence de dépréciation au titre de l'exercice.

### 2.1.3. Stocks

#### 2.1.3.1. En-cours de biens et de services

Des travaux en cours sont constatés à la clôture de l'exercice en fonction du nombre d'heures d'étude affectées au projet et des achats réalisés sur ce projet.

La valorisation est effectuée en affectant aux heures facturables le coût de la main d'œuvre directe et l'ensemble des frais indirects de production identifiables.

#### 2.1.3.2. Contrats à long terme

Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement.

### 2.1.4. Provisions pour risques et charges

Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. A la clôture de l'exercice, un passif est comptabilisé si l'obligation existe à cette date et s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

Si elle satisfait aux conditions de comptabilisation d'un passif, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour risques et charges sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date. Les dispositions relatives à l'évaluation des provisions pour risques et charges à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité s'appliquent à leur évaluation postérieure. Les provisions pour risques et charges sont rapportées en totalité au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister, c'est-à-dire soit quand l'entité n'a plus d'obligation, soit quand il n'est plus probable que celle-ci entraînera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente de la part du tiers.

### 2.1.5. Indemnités de départ à la retraite

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise.
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

	Hypothèses 12/2018
<b>Taux</b>	
• Taux d'actualisation	1,42 %
• Taux de croissance des salaires	Entre 1% et 3 %
• Taux de charges sociales	Entre 42 % et 50 %
• Age de Départ en retraite	65 ans
<b>Tables</b>	
• Taux de mortalité	INSEE 2017

La Loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites prévoit, d'une part, l'allongement de la durée de cotisation des salariés pour obtenir une retraite à taux plein, et d'autre part, elle modifie les modalités de départ à la retraite.

- En cas de départ volontaire, la loi ne permet plus au salarié de partir avant l'âge de 60 ans sauf pour les salariés ayant commencé à travailler très jeunes et ayant une longue carrière et certaines personnes handicapées.
- En cas de mise à la retraite par l'employeur la nouvelle loi prévoit que l'employeur ne pourra plus mettre à la retraite un salarié avant l'âge de 65 ans, sauf dans le cadre d'un accord collectif et en contrepartie d'embauche ou de formation professionnelle, négociées avant le 1er janvier 2008 ou si le salarié bénéficie d'une convention de préretraite.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 a supprimé cette dérogation ; ainsi aucune convention ou accord collectif prévoyant la mise à la retraite d'office d'un salarié à un âge inférieur à 65 ans ne peut être signé ou étendu depuis le 23 décembre 2006.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 institue, à la charge de l'employeur, une contribution sur les indemnités versées en cas de mise à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'employeur.

Pour évaluer le montant de l'engagement, la société SERMA SAFETY and SECURITY a appliqué les dispositions prévues dans le décret du 3 janvier 2011 et l'hypothèse que les demandes de

## SERMA SAFETY and SECURITY - Comptes annuels au 31 décembre 2018

mise à la retraite soient à l'initiative du salarié. L'engagement est donc soumis à cotisations sociales.

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues et principalement un taux d'actualisation brut de 1,42 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2018 s'élève à 170 K €.

### 2.1.6. Créances

Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'un actif est inférieure à sa valeur comptable.

En particulier, pour l'appréciation de la valeur d'inventaire des postes clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les provisions nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de recouvrement.

## 3. NOTES SUR LE BILAN

### 3.1. Fonds commercial et autres immobilisations incorporelles

#### 3.1.1. Concessions, brevets et droits similaires

K€	VALEURS BRUTES 31/12/2017	AQUISITIONS	CESSIONS	VALEURS BRUTES 31/12/2018
Concessions, brevets, licences	805	28		833
<b>Total</b>	<b>805</b>	<b>28</b>		<b>833</b>

#### 3.1.2. Amortissement – Mouvements de l'exercice

K€	31/12/2017	AUGMENTATON	DIMINUTION	31/12/2018
Concessions, Brevets, Licences	708	21		729
<b>Total</b>	<b>708</b>	<b>21</b>		<b>729</b>

3.1.3. Fonds commercial

K€	VALEURS BRUTES 31/12/2017	AQUISITIONS	CESSIONS	VALEURS BRUTES 31/12/2018
Fonds commercial	1 305			1 305
<b>Total</b>	<b>1 305</b>			<b>1 305</b>

3.2. Immobilisations corporelles

3.2.1. Mouvements de l'exercice

K€	VALEURS BRUTES 31/12/2017	AQUISITIONS	CESSIONS	VALEURS BRUTES 31/12/2018
Agencements, aménag- et construct°	51	14		65
Installat° tech, matériel et outillage	1 941	15		1 956
Autres immos corporelles	391	46		437
<b>Total</b>	<b>2 384</b>	<b>75</b>		<b>2 458</b>

3.2.2. Amortissements – mouvements de l'exercice

K€	31/12/2017	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2018
Agencements, aménag- et construct°	21	11		32
Installat° tech, matériel et outillage	1 380	147		1 527
Autres immos corporelles	260	92		352
<b>Total</b>	<b>1 661</b>	<b>250</b>		<b>1 911</b>

### 3.3. Immobilisations financières

K€	VALEURS BRUTES 31/12/2017	AQUISITIONS	CESSIONS	VALEURS BRUTES 31/12/2018
Autres participations		25 694		25 694
Autres immobilisations financières	55			55
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>25 694</b>		<b>25 749</b>

Le poste Autres titres de participations est constitué par les titres SERMA NES acquis le 19 septembre pour un prix initial de 25,4 M€ auquel s'ajoute des coûts d'acquisition pour un total de 0,3 M€.

### 3.4. Stocks et en-cours

K€	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Travaux en cours brut	161	172
Marchandises	16	21
<b>Stocks et En-cours</b>	<b>177</b>	<b>193</b>

### 3.5. Clients et comptes rattachés

K€	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Clients	3 029	2 896
Clients Factures à Etablir	374	389
Clients douteux	30	40
<b>Total</b>	<b>3 433</b>	<b>3 325</b>
Provisions	29	38
<b>TOTAL NET</b>	<b>3 404</b>	<b>3 287</b>

Toutes les créances clients sont à moins d'un an sauf celles comptabilisées en clients douteux.

### 3.6. Détail des autres créances

K€	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Fournisseurs avoirs non reçus	1	4
Créances sur les organismes sociaux et acomptes versés au personnel	21	21
Etat Subventions à recevoir	92	116
TVA	71	64
Impôts sur les bénéfices		
Créances sur le groupe	3 712	4 096
Autres débiteurs	1	4
<b>Total</b>	<b>3 898</b>	<b>4 305</b>

### 3.7. Valeurs mobilières de placement, trésorerie

Les disponibilités se présentent ainsi :

K€	31/12/2018	31/12/2017
SICAVS		
Comptes à vue	2 149	1 915
<b>Total</b>	<b>2 149</b>	<b>1 915</b>

### 3.8. Charges constatées d'avance

Ce poste n'enregistre que des charges à caractère d'exploitation pour 53 K€.

### 3.9. Etat des échéances des créances

K€	Montant	A moins d'un an	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	55		55
Clients et comptes rattachés	3 433	3 404	29
Personnel et comptes rattachés	5	5	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16	16	
Etat et autres collectivités publiques	162	162	
Groupe et associés	3 713		3 713
Débiteurs et Crédeurs divers	2	2	
Charges constatées d'avance	53	53	
<b>Total au 31 décembre 2018</b>	<b>7 439</b>	<b>3 642</b>	<b>3 797</b>
<b>Total au 31 décembre 2017</b>	<b>7 763</b>	<b>7 708</b>	<b>55</b>

### 3.10. Capitaux propres

#### 3.10.1. Composition du capital social

Les titres composant le capital social se présentent de la façon suivante, à la clôture de l'exercice social

€	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Nombres de titres au début de l'exercice	3 138 387	3 138 387
Nombres de titres en fin d'exercice	3 138 387	3 138 387
Valeur nominale	1 €	1 €
<b>Montant du capital</b>	<b>3 138 387</b>	<b>3 138 387</b>

**3.11. Détail des provisions pour risques et charges**

K€	31/12/2017	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2018
Provision perte de change	1	1	1	1
Provision perte à terminaison	2	24	2	24
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>25</b>

**3.12. Tableau des emprunts et dettes financières**

K€	Au 31/12/2018	A moins d'un an	A moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunt Bancaire	88	50	38	
Groupe et associés	25 000	1 300	11 700	12 000
<b>Total au 31 décembre 2018</b>	<b>25 088</b>	<b>1 350</b>	<b>11 788</b>	<b>12 000</b>
<b>Total au 31 décembre 2017</b>	<b>732</b>	<b>290</b>	<b>442</b>	

**3.13. Détail des comptes fournisseurs et rattachés**

K€	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Fournisseurs	284	248
Fournisseurs immobilisation		
Fournisseurs factures non parvenues	178	257
<b>Total</b>	<b>462</b>	<b>505</b>

Toutes les dettes sur l'exercice et l'exercice précédent sont à moins d'un an.

### 3.14. Détail des dettes fiscales et sociales

K€	Au 31/12/18	Au 31/12/17
<b>Dettes fiscales</b>	<b>749</b>	<b>749</b>
TVA	616	598
Etat - charges à payer	133	151
<b>Dettes sociales</b>	<b>994</b>	<b>1 168</b>
Organismes sociaux	321	353
Provision pour congés payés	318	320
Participation / Intéressement	57	147
Charges à payer / personnel	96	116
Charges à payer / Organismes sociaux	201	232
<b>TOTAL</b>	<b>1 743</b>	<b>1 917</b>

Toutes les dettes sur l'exercice et l'exercice précédent sont à moins d'un an.

### 3.15. Détail du poste autres dettes

K€	Au 31/12/18	Au 31/12/17
Avoir à établir	23	7
Débiteurs et Crédoiteurs divers		
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>7</b>

Toutes les échéances sur l'exercice et l'exercice précédent sont à moins d'un an.

### 3.16. Produits constatés d'avance

Ce poste n'enregistre que des charges à caractère d'exploitation pour 237 K€.

#### 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

##### 4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net s'analyse en :

K€	31/12/2018	31/12/2017
France	8 574	8 324
Export	1 899	2 193
<b>TOTAL</b>	<b>10 473</b>	<b>10 517</b>

##### 4.2. Analyse du résultat exceptionnel

K€	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>55</b>	<b>53</b>
Amortissements dérogatoires	55	52
Subvention Investissement		
Produits divers		1
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>74</b>	<b>302</b>
Amortissements dérogatoires	49	36
Autres	25	266

##### 4.3. Ventilation de l'impôt

K€	Résultat comptable	Impôts	Résultat net
Résultats courant avant Impôt (après participation)	1 093	-266	827
Résultat exceptionnel	-19	6	-13
CIR	1 093		1 093
<b>TOTAL</b>	<b>2 167</b>	<b>- 260</b>	<b>1 907</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. Identité de la société établissant des comptes consolidés

SERMA GROUP, SA au capital de 2 301 072 €, située 14 rue Galilée, 33 615 PESSAC Cedex, consolide les comptes de la société.

### 5.2. Effectif moyen par catégories de personnel à la clôture de l'exercice

	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	86	89
Apprenti	1	1
Techniciens	7	7
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>97</b>

### 5.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Sur l'exercice, la société SERMA SAFETY & SECURITY a comptabilisé des honoraires au titre du Contrôle légal des comptes par le cabinet In Extenso pour un montant de 8 K€

### 5.4. Engagements de retraite

La société SERMA SAFETY & SECURITY n'a pas souscrit de contrats spécifiques ou d'engagements en faveur de ses salariés au-delà des obligations légales et des dispositions de la convention collective en vigueur dans ses établissements.

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et découlent de l'application du code du travail et de la convention collective de la Métallurgie applicable dans chaque établissement de l'entreprise.

Les engagements de la société en matière de retraite et d'indemnité de départ à la retraite, sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses actuarielles.

<b>K€</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Cadres	162	129
Techniciens, opérateurs et employés	7	16
<b>TOTAL</b>	<b>169</b>	<b>145</b>

#### **5.5. Risques environnementaux**

Compte tenu de la nature même de ses activités, la société n'est pas confrontée à des risques environnementaux.

#### **5.6. CICE**

Le montant du CICE pour 2018 s'élève à 138 K€. Le montant du CICE de l'année antérieure n'a pas été encore utilisé. Ce dernier a été affecté dans les autres réserves.

# SERMA SAFETY and SECURITY

Société par Actions Simplifiée au capital de 3.138.387 Euros  
Siège Social : 14, rue Galilée - 33600 PESSAC  
812 203 479 R.C.S. BORDEAUX

## ASSEMBLEE GENERALE DU 25 AVRIL 2019

### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION VOTEE

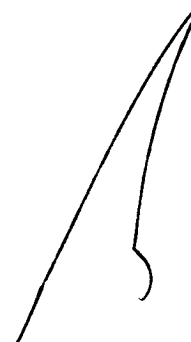
L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le résultat de l'exercice qui ressort à + 1.906.704,91 Euros, de la manière suivante :

A. Solde du compte de résultat 2018 :	1.906.704,91 €
B. Solde du report à nouveau au 31.12.2017 après affectation du résultat de l'exercice 2017 :	2.543.221,27 €
C. Résultat affectable :	4.449.926,18 €
D. Affectation à la Réserve Légale :	15.976,03 €
E. Affectation au poste « Autres réserves » (CICE 2018) :	138.416,33 €
F. Résultat distribuable :	4.295.533,82 €
G. Résultat distribué :	0,00 €
H. Affectation en Report à nouveau :	4.295.533,82 €
I. Solde Report à nouveau après affectation du résultat de l'exercice :	4.295.533,82 €

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'au cours des trois derniers exercices, les montants des dividendes mis en distribution ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (dividendes)	Revenus non éligibles à l'abattement
Exercice clos le 31/12/2015	810.000,00 €	Néant
Exercice clos le 31/12/2016	1.569.193,50 €	Néant
Exercice clos le 31/12/2017	502.141,92 €	Néant

COPIE CERTIFIEE EXACTE - LA PRESIDENTE



# In Extenso

## **AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

19 Boulevard Alfred Daney  
BP 50241  
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00  
Fax : 05 57 19 40 50  
bordeaux@inextenso.fr  
www.inextenso.fr  
www.reussir-au-quotidien.fr

## **SERMA SAFETY & SECURITY**

Société par actions simplifiée

14, rue Galilée

33600 PESSAC

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

# In Extenso

## AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney  
BP 50241  
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00  
Fax : 05 57 19 40 50  
bordeaux@inextenso.fr  
www.inextenso.fr  
www.reussir-au-quotidien.fr

## SERMA SAFETY & SECURITY

Société par actions simplifiée

14, rue Galilée

33600 PESSAC

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

---

A l'assemblée générale,

#### Opinion

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SERMA SAFETY & SECURITY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SERMA SAFETY & SECURITY à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Autres participations

La note 3.3 « Immobilisations financières » fait mention de l'acquisition des titres SERMA NES le 19 septembre 2018.

Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre, examiné la documentation préparée dans ce cadre et les informations indiquées en annexe pour cette acquisition.

- Créances clients

La note de l'annexe 2.1.6 « Créances » fait mention de votre méthode de comptabilisation et de dépréciation des créances.

Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie retenue et nous sommes assurés de la valeur d'inventaire retenue pour les postes clients. Nous avons procédé au contrôle de l'exhaustivité des créances ainsi que du caractère raisonnable des dépréciations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-

avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à

un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

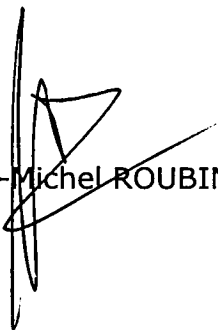
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Bordeaux, le 10 avril 2019,

Le Commissaire aux Comptes

Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes



Jean-Michel ROUBINET

Désignation de l'entreprise : SAS SERMA SAFETY AND SECURITY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 0014 Rue Galilée 33600 PESSAC		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 8 1 2 2 0 3 4 7 9 0 0 0 1 7			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31122018		N-1 31122017				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	721	CQ	721		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	833 500	AG	728 978	104 521	97 206
		Fonds commercial (1)	AH	1 305 029	AI		1 305 029	1 305 029
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 956 370	AS	1 527 133	429 237	561 165
		Autres immobilisations corporelles	AT	503 177	AU	384 176	119 001	161 600
		Immobilisations en cours	AV	668	AW		668	
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	25 694 120	CV		25 694 120	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	153	BE		153	153
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	54 958	BI		54 958	55 208
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	30 348 699	BK	2 641 010	27 707 689	2 180 363	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP	160 813	BQ		160 813	172 376
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	15 666	BU		15 666	20 950
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 433 094	BY	29 250	3 403 844	3 286 701
		Autres créances (3)	BZ	3 897 918	CA		3 897 918	4 305 348
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
Disponibilités		CF	2 149 506	CG		2 149 506	1 915 001	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	52 898	CI		52 898	77 102	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	9 709 898	CK	29 250	9 680 648	9 777 480	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	1 180			1 180	1 215	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	40 059 778	IA	2 670 260	37 389 518	11 959 059	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		SAS SERMA SAFETY AND SECURITY		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 3 138 387.....)	DA	3 138 387	3 138 387	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 437 249	1 437 249	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	297 862	171 959	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG	234 534	97 777	
	Report à nouveau	DH	2 543 221	789 962	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	1 906 704	2 518 060	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	253 200	258 745	
		<b>TOTAL (I)</b>	<b>DL</b>	<b>9 811 159</b>	<b>8 412 141</b>
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>DO</b>			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	24 700	2 895	
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>DR</b>	<b>24 700</b>	<b>2 895</b>	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	88 960	138 923	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV	25 000 000	594 370	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	461 909	505 293	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 743 440	1 919 138	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	22 606	7 713		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	236 741	378 582	
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>EC</b>	<b>27 553 657</b>	<b>3 544 023</b>	
	Ecarts de conversion passif* <b>(V)</b>	<b>ED</b>			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	<b>EE</b>	<b>37 389 518</b>	<b>11 959 059</b>	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 815 822	3 455 981		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SAS SERMA SAFETY AND SECURITY						Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	32 685	FB		FC	32 685	7 745	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	8 537 350	FH	1 903 547	FI	10 440 897	10 508 934
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 570 035	FK	1 903 547	FL	10 473 582	10 516 679	
	Production stockée*				FM	( 11 563)	( 154 855)		
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	64 227	1 028		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	50 943	298 393		
	Autres produits (1) (11)				FQ	2 173	10		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	10 579 362	10 661 257
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		25 413	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	5 283	( 20 950)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	6 598	90 514	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 208 077	2 297 544	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	276 941	237 940	
	Salaires et traitements*					FY	4 412 240	3 942 682	
	Charges sociales (10)					FZ	2 050 541	1 834 980	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	270 618	260 685
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		38 465
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	23 520	1 680	
	Autres charges (12)					GE	1 471	115	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	9 255 294	8 709 070	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	1 324 068	1 952 186	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	27 944	32 121	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 848	1 612	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 215		
	Différences positives de change					GN	8	418	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	31 017	34 152	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 180	1 215	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	203 418	8 717	
	Différences négatives de change					GS	( 1)	3 653	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		171	
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	204 597	13 757	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 173 580)	20 394	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	1 150 488	1 972 581	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>SAS SERMA SAFETY AND SECURITY</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N - 1</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	667	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	54 750 52 446	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	54 750 53 113	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	266 710	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	24 560	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	49 205 36 314	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	73 766 303 025	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 19 015) ( 249 912)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	57 403 147 388	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	( 832 636) ( 942 778)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	10 665 131 10 748 523	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	8 758 426 8 230 463	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	1 906 704 2 518 060	
<b>RENVOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

### 1. FAITS MARQUANTS

#### 1.1. Faits caractéristiques de l'exercice

La société SERMA SAFETY and SECURITY a signé le 3 Août 2018 un contrat d'acquisition de 100 % des titres de la société NES GROUP détenant elle-même 100 % des titres des sociétés NES TECH, NETWORK ENGINEERING & SERVICES INFORMATQUES et NES LUX.

La cession est intervenue le 19 septembre pour un prix initial de 25,4 M€.

Le contrat prévoit également un ajustement de prix qui résultera de la différence entre la Trésorerie estimée et la trésorerie réelle au closing.

L'assemblée générale de NES GROUP du 27 novembre, a décidé de dissoudre sans liquidation les sociétés NETWORK ENGINEERING & SERVICES INFORMATQUES et NES TECH et de modifier la dénomination sociale de NES GROUP en SERMA NES.

La date d'effet fiscal de cette dissolution sans liquidation a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2018

La société NES LUX a été liquidée le 6 décembre 2018

#### 1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

### 2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été préparés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables du 10 décembre 2018, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG) modifié.

#### 2.1. Règles et méthodes de valorisation

##### 2.1.1. Immobilisations

##### 2.1.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

- Coût d'acquisition

Le coût d'acquisition de ces immobilisations est constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables
- des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée

- après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement
- de l'estimation initiale des coûts de remise en état du site sur lequel l'immobilisation est située pour les immobilisations corporelles (si applicable).

L'activation des coûts cesse lorsque l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

- **Coût de production**

Le coût de production de ces immobilisations est constitué :

- du prix d'achat des matières consommées (y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables)
- des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée
- après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement
- de l'estimation initiale des coûts de remise en état du site sur lequel l'immobilisation est située pour les immobilisations corporelles (si applicable).

#### 2.1.1.2. Amortissements

Seules les immobilisations incorporelles et corporelles dont la durée d'utilisation est déterminable font l'objet d'un amortissement.

Le montant amortissable d'un actif est diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. Pour notre société aucune immobilisation n'est concernée.

La durée d'amortissement retenue correspond à la durée d'utilisation des biens par notre société.

Le mode d'amortissement doit traduire le plus fidèlement possible la consommation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif. Le mode linéaire est appliqué à défaut de mode mieux adapté.

Le début de la constatation des amortissements est la date de mise en service de l'actif. Ces plans d'amortissements définis à la date d'entrée de chaque actif sont révisables chaque année si les conditions d'utilisation changent chaque année.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations incorporelles et corporelles sont :

<b>Nature</b>	<b>Durée</b>
Concessions, brevet et droits similaires	1 à 3 ans
Matériel – Outil	3 à 10 ans
Aménagements Agencements	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Banc de test et prototype	5 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

Construction sur sol d'autrui	10 à 15 ans
-------------------------------	-------------

#### 2.1.1.3. Dépréciations

La dépréciation est la constatation que la valeur d'usage d'un actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre :

- la valeur vénale correspondant au prix de cession attendu net des coûts de sorties (frais d'acte, coûts d'enlèvement ou liés à la transaction),
- et la valeur d'usage, calculée en fonction des flux nets de trésorerie attendus de l'utilisation du bien.

#### 2.1.2. Fonds de commerce

Les fonds commerciaux correspondent aux éléments incorporels du fonds de commerce acquis ou apportés qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

Le règlement ANC n°2015-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a redéfini les critères et modalités d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux.

Les dispositions du règlement ANC précité n'ont aucune incidence sur les comptes de l'exercice.

##### 2.1.2.1. Amortissement

Compte tenu du caractère non limité de sa durée d'utilisation, le fonds commercial ne fait l'objet d'aucun amortissement.

##### 2.1.2.2. Dépréciation

La dépréciation du fonds commercial est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La dépréciation permet de ramener la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur actuelle.

Compte tenu de son caractère non amortissable, le fonds commercial a fait l'objet d'un test de dépréciation au cours de l'exercice.

Le test a permis de conclure, à l'absence de dépréciation au titre de l'exercice.

### 2.1.3. Stocks

#### 2.1.3.1. En-cours de biens et de services

Des travaux en cours sont constatés à la clôture de l'exercice en fonction du nombre d'heures d'étude affectées au projet et des achats réalisés sur ce projet.

La valorisation est effectuée en affectant aux heures facturables le coût de la main d'œuvre directe et l'ensemble des frais indirects de production identifiables.

#### 2.1.3.2. Contrats à long terme

Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement.

### 2.1.4. Provisions pour risques et charges

Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. A la clôture de l'exercice, un passif est comptabilisé si l'obligation existe à cette date et s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

Si elle satisfait aux conditions de comptabilisation d'un passif, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour risques et charges sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date. Les dispositions relatives à l'évaluation des provisions pour risques et charges à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité s'appliquent à leur évaluation postérieure. Les provisions pour risques et charges sont rapportées en totalité au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister, c'est-à-dire soit quand l'entité n'a plus d'obligation, soit quand il n'est plus probable que celle-ci entraînera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente de la part du tiers.

### 2.1.5. Indemnités de départ à la retraite

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise.
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

	Hypothèses 12/2018
<b>Taux</b>	
• Taux d'actualisation	1,42 %
• Taux de croissance des salaires	Entre 1% et 3 %
• Taux de charges sociales	Entre 42 % et 50 %
• Age de Départ en retraite	65 ans
<b>Tables</b>	
• Taux de mortalité	INSEE 2017

La Loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites prévoit, d'une part, l'allongement de la durée de cotisation des salariés pour obtenir une retraite à taux plein, et d'autre part, elle modifie les modalités de départ à la retraite.

- En cas de départ volontaire, la loi ne permet plus au salarié de partir avant l'âge de 60 ans sauf pour les salariés ayant commencé à travailler très jeunes et ayant une longue carrière et certaines personnes handicapées.
- En cas de mise à la retraite par l'employeur la nouvelle loi prévoit que l'employeur ne pourra plus mettre à la retraite un salarié avant l'âge de 65 ans, sauf dans le cadre d'un accord collectif et en contrepartie d'embauche ou de formation professionnelle, négociées avant le 1er janvier 2008 ou si le salarié bénéficie d'une convention de préretraite.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 a supprimé cette dérogation ; ainsi aucune convention ou accord collectif prévoyant la mise à la retraite d'office d'un salarié à un âge inférieur à 65 ans ne peut être signé ou étendu depuis le 23 décembre 2006.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 institue, à la charge de l'employeur, une contribution sur les indemnités versées en cas de mise à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'employeur.

Pour évaluer le montant de l'engagement, la société SERMA SAFETY and SECURITY a appliqué les dispositions prévues dans le décret du 3 janvier 2011 et l'hypothèse que les demandes de

mise à la retraite soient à l'initiative du salarié. L'engagement est donc soumis à cotisations sociales.

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues et principalement un taux d'actualisation brut de 1,42 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2018 s'élève à 170 K €.

#### 2.1.6. Créances

Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'un actif est inférieure à sa valeur comptable.

En particulier, pour l'appréciation de la valeur d'inventaire des postes clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les provisions nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de recouvrement.

### 3. NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1. Fonds commercial et autres immobilisations incorporelles

##### 3.1.1. Concessions, brevets et droits similaires

K€	VALEURS BRUTES 31/12/2017	AQUISITIONS	CESSIONS	VALEURS BRUTES 31/12/2018
Concessions, brevets, licences	805	28		833
<b>Total</b>	<b>805</b>	<b>28</b>		<b>833</b>

##### 3.1.2. Amortissement – Mouvements de l'exercice

K€	31/12/2017	AUGMENTATON	DIMINUTION	31/12/2018
Concessions, Brevets, Licences	708	21		729
<b>Total</b>	<b>708</b>	<b>21</b>		<b>729</b>

3.1.3. Fonds commercial

K€	VALEURS BRUTES 31/12/2017	AQUISITIONS	CESSIONS	VALEURS BRUTES 31/12/2018
Fonds commercial	1 305			1 305
<b>Total</b>	<b>1 305</b>			<b>1 305</b>

3.2. Immobilisations corporelles

3.2.1. Mouvements de l'exercice

K€	VALEURS BRUTES 31/12/2017	AQUISITIONS	CESSIONS	VALEURS BRUTES 31/12/2018
Agencements, aménag- et construct°	51	14		65
Installat° tech, matériel et outillage	1 941	15		1 956
Autres immos corporelles	391	46		437
<b>Total</b>	<b>2 384</b>	<b>75</b>		<b>2 458</b>

3.2.2. Amortissements – mouvements de l'exercice

K€	31/12/2017	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2018
Agencements, aménag- et construct°	21	11		32
Installat° tech, matériel et outillage	1 380	147		1 527
Autres immos corporelles	260	92		352
<b>Total</b>	<b>1 661</b>	<b>250</b>		<b>1 911</b>

### 3.3. Immobilisations financières

K€	VALEURS BRUTES 31/12/2017	AQUISITIONS	CESSIONS	VALEURS BRUTES 31/12/2018
Autres participations		25 694		25 694
Autres immobilisations financières	55			55
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>25 694</b>		<b>25 749</b>

Le poste Autres titres de participations est constitué par les titres SERMA NES acquis le 19 septembre pour un prix initial de 25,4 M€ auquel s'ajoute des coûts d'acquisition pour un total de 0,3 M€.

### 3.4. Stocks et en-cours

K€	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Travaux en cours brut	161	172
Marchandises	16	21
<b>Stocks et En-cours</b>	<b>177</b>	<b>193</b>

### 3.5. Clients et comptes rattachés

K€	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Clients	3 029	2 896
Clients Factures à Etablir	374	389
Clients douteux	30	40
<b>Total</b>	<b>3 433</b>	<b>3 325</b>
Provisions	29	38
<b>TOTAL NET</b>	<b>3 404</b>	<b>3 287</b>

Toutes les créances clients sont à moins d'un an sauf celles comptabilisées en clients douteux.

### 3.6. Détail des autres créances

K€	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Fournisseurs avoirs non reçus	1	4
Créances sur les organismes sociaux et acomptes versés au personnel	21	21
Etat Subventions à recevoir	92	116
TVA	71	64
Impôts sur les bénéfices		
Créances sur le groupe	3 712	4 096
Autres débiteurs	1	4
<b>Total</b>	<b>3 898</b>	<b>4 305</b>

### 3.7. Valeurs mobilières de placement, trésorerie

Les disponibilités se présentent ainsi :

K€	31/12/2018	31/12/2017
SICAVS		
Comptes à vue	2 149	1 915
<b>Total</b>	<b>2 149</b>	<b>1 915</b>

### 3.8. Charges constatées d'avance

Ce poste n'enregistre que des charges à caractère d'exploitation pour 53 K€.

### 3.9. Etat des échéances des créances

K€	Montant	A moins d'un an	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	55		55
Clients et comptes rattachés	3 433	3 404	29
Personnel et comptes rattachés	5	5	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16	16	
Etat et autres collectivités publiques	162	162	
Groupe et associés	3 713		3 713
Débiteurs et Créiteurs divers	2	2	
Charges constatées d'avance	53	53	
<b>Total au 31 décembre 2018</b>	<b>7 439</b>	<b>3 642</b>	<b>3 797</b>
<b>Total au 31 décembre 2017</b>	<b>7 763</b>	<b>7 708</b>	<b>55</b>

### 3.10. Capitaux propres

#### 3.10.1. Composition du capital social

Les titres composant le capital social se présentent de la façon suivante, à la clôture de l'exercice social

€	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Nombres de titres au début de l'exercice	3 138 387	3 138 387
Nombres de titres en fin d'exercice	3 138 387	3 138 387
Valeur nominale	1 €	1 €
<b>Montant du capital</b>	<b>3 138 387</b>	<b>3 138 387</b>

### 3.11. Détail des provisions pour risques et charges

K€	31/12/2017	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2018
Provision perte de change	1	1	1	1
Provision perte à terminaison	2	24	2	24
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>25</b>

### 3.12. Tableau des emprunts et dettes financières

K€	Au 31/12/2018	A moins d'un an	A moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunt Bancaire	88	50	38	
Groupe et associés	25 000	1 300	11 700	12 000
<b>Total au 31 décembre 2018</b>	<b>25 088</b>	<b>1 350</b>	<b>11 788</b>	<b>12 000</b>
<b>Total au 31 décembre 2017</b>	<b>732</b>	<b>290</b>	<b>442</b>	

### 3.13. Détail des comptes fournisseurs et rattachés

K€	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Fournisseurs	284	248
Fournisseurs immobilisation		
Fournisseurs factures non parvenues	178	257
<b>Total</b>	<b>462</b>	<b>505</b>

Toutes les dettes sur l'exercice et l'exercice précédent sont à moins d'un an.

### 3.14. Détail des dettes fiscales et sociales

K€	Au 31/12/18	Au 31/12/17
<b>Dettes fiscales</b>	<b>749</b>	<b>749</b>
TVA	616	598
Etat - charges à payer	133	151
<b>Dettes sociales</b>	<b>994</b>	<b>1 168</b>
Organismes sociaux	321	353
Provision pour congés payés	318	320
Participation / Intéressement	57	147
Charges à payer / personnel	96	116
Charges à payer / Organismes sociaux	201	232
<b>TOTAL</b>	<b>1 743</b>	<b>1 917</b>

Toutes les dettes sur l'exercice et l'exercice précédent sont à moins d'un an.

### 3.15. Détail du poste autres dettes

K€	Au 31/12/18	Au 31/12/17
Avoir à établir	23	7
Débiteurs et Crédeurs divers		
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>7</b>

Toutes les échéances sur l'exercice et l'exercice précédent sont à moins d'un an.

### 3.16. Produits constatés d'avance

Ce poste n'enregistre que des charges à caractère d'exploitation pour 237 K€.

#### 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

##### 4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net s'analyse en :

K€	31/12/2018	31/12/2017
France	8 574	8 324
Export	1 899	2 193
<b>TOTAL</b>	<b>10 473</b>	<b>10 517</b>

##### 4.2. Analyse du résultat exceptionnel

K€	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>55</b>	<b>53</b>
Amortissements dérogatoires	55	52
Subvention Investissement		
Produits divers		1
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>74</b>	<b>302</b>
Amortissements dérogatoires	49	36
Autres	25	266

##### 4.3. Ventilation de l'impôt

K€	Résultat comptable	Impôts	Résultat net
Résultats courant avant Impôt (après participation)	1 093	-266	827
Résultat exceptionnel	-19	6	-13
CIR	1 093		1 093
<b>TOTAL</b>	<b>2 167</b>	<b>- 260</b>	<b>1 907</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. Identité de la société établissant des comptes consolidés

SERMA GROUP, SA au capital de 2 301 072 €, située 14 rue Galilée, 33 615 PESSAC Cedex, consolide les comptes de la société.

### 5.2. Effectif moyen par catégories de personnel à la clôture de l'exercice

	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	86	89
Apprenti	1	1
Techniciens	7	7
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>97</b>

### 5.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Sur l'exercice, la société SERMA SAFETY & SECURITY a comptabilisé des honoraires au titre du Contrôle légal des comptes par le cabinet In Extenso pour un montant de 8 K€

### 5.4. Engagements de retraite

La société SERMA SAFETY & SECURITY n'a pas souscrit de contrats spécifiques ou d'engagements en faveur de ses salariés au-delà des obligations légales et des dispositions de la convention collective en vigueur dans ses établissements.

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et découlent de l'application du code du travail et de la convention collective de la Métallurgie applicable dans chaque établissement de l'entreprise.

Les engagements de la société en matière de retraite et d'indemnité de départ à la retraite, sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses actuarielles.

<b>K€</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Cadres	162	129
Techniciens, opérateurs et employés	7	16
<b>TOTAL</b>	<b>169</b>	<b>145</b>

### 5.5. Risques environnementaux

Compte tenu de la nature même de ses activités, la société n'est pas confrontée à des risques environnementaux.

### 5.6. CICE

Le montant du CICE pour 2018 s'élève à 138 K€. Le montant du CICE de l'année antérieure n'a pas été encore utilisé. Ce dernier a été affecté dans les autres réserves.